



Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNE d'ALLONS

**COMPTE RENDU
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 13 décembre 2019**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le vendredi 13 décembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présents : Claude CAUVIN ; Serge GUICHARD ; Patrick MAURIN ; Bernard AUDIER ; Jean-Marie PAUTRAT.

Excusés : Elie GALFARD pouvoir donné à Jean Marie PAUTRAT ; Josiane GRIMAUD pouvoir donné à Bernard AUDIER ; Fabien LORENZI pouvoir donné à Christophe IACOBBI ; Régis GALFARD.

Secrétaire de Séance : Jean Marie PAUTRAT.

Secrétaire de Mairie : Katia GALFARD

*Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire, IACOBBI Christophe
qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.*

Il précise que malgré le nombre important d'excusés le quorum est atteint.

1. Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Municipal (04 octobre 2019)

► *Aucune autre remarque ni modification n'ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

2. Dotation d'équipement des Territoires Ruraux pour la rénovation de la rue de "La Forge"

➤ Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les demandes de subventions que nous devons déposer avant la fin de l'année.

Pour les futurs travaux de la rue de la Forge une estimation a été établie par l'agence technique départementale de l'ordre de 67 000 euros HT. Dans un premier temps, les eaux pluviales seront captées depuis l'église jusqu'au canal.

Il précise également aux membres du Conseil Municipal le projet des travaux de modernisation des réseaux humides, secs et du revêtement de la rue de "la Forge".

Pour le financement de l'opération Monsieur Le Maire propose de solliciter une subvention auprès des services de l'État au titre de la DETR 2020.

➤ Monsieur Patrick MAURIN fait remarquer que lors des travaux de la toiture de l'église une gouttière allait directement dans une canalisation dont on ne sait pas où elle aboutit.

➤ Monsieur le Maire indique ignorer la destination de cette canalisation et précise qu'à terme toutes les eaux fluviales seront collectées centralement et n'iront plus dans le canal.

Il poursuit en indiquant que le Conseil Départemental a donné son accord sur le financement et qu'il faut maintenant le compléter par la DETR. La date du 31 décembre 2019 est un couperet.

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une subvention de 32461.92 € au titre de la DETR 2020 pour la réalisation du projet.**

Les modalités de financement sont arrêtées comme suit :

COÛTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX		67 000 euros HT
<i>D.E.T.R. 2020</i>	<i>(48,45 %)</i>	32 461,92 €
<i>DEPARTEMENT FODAC</i>	<i>(17,42 %)</i>	11671.08€
<i>DEPARTEMENT Contrat Territorial</i>	<i>(4,13 %)</i>	2767.00€

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.**

3. Projet de bail Emphytéotique de la "Montagne du Défens"

➤ Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal que la Montagne du Défens est partie intégrante des biens privés de la commune.

Il indique également que la procédure judiciaire engagée par des habitants de la commune devrait s'éteindre au 28 décembre 2019 lors de la dernière assemblée de l'ASGF de la montagne du Défens et qu'il convient, comme le Conseil Municipal s'est engagé à confier la gestion forestière à une nouvelle association qui devrait être dénommée Association de Gestion de la Montagne du Défens.

Il rappelle que cette association devrait être composée d'habitant payant l'impôt foncier bâti sur la commune. Pour lier la commune et l'association, il est proposé aux Conseil Municipal d'établir un Bail Emphytéotique d'une durée de 99 ans. Ce nouveau partenariat libèrera la Commune de la gestion de ce bien.

Monsieur le Maire précise que la nouvelle association devra faire approuver ses statuts modifiés et son règlement intérieur devant le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il leur a envoyé un premier projet pour permettre la discussion la plus large. Il informe également que Monsieur Régis GALFARD a apporté quelques propositions de modifications. Après plusieurs échanges avec notre avocat, nous représentant sur ce dossier, il va soumettre après une première lecture, quelques modifications aux membres du Conseil.

Monsieur le Maire passe sur écran la première mouture puis donne lecture des nouveaux paragraphes à modifier. Cela concerne essentiellement à une confusion entre revenu d'exploitation et redevance.

Ainsi, par exemple, il est maintenant précisé qu'aux revenus d'exploitation versés à la commune seront déduits les frais d'entretien du Défens ainsi que les frais de fonctionnement de la nouvelle association.

► **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DÉCIDE d'autoriser Monsieur Christophe IACOBBI, Maire, à signer le bail emphytéotique.**

4. Décision modificative : Réduction subvention commune compte 657364 suite versement FCTVA

➤ Monsieur Serge GUICHARD, adjoint aux finances, présente les 4 décisions modificatives budgétaires. Sur la première, il explique que le remboursement de la TVA pour 1700 euros nous permet de ventiler cette somme sur le budget investissement.

COMPTES DÉPENSES

IMPUTATION	NATURE	OUVERT	RÉDUIT
023 / 023	Virement à la section d'investissement		1 700,00
TOTAL		0,00	1 700,00

COMPTES RECETTES

IMPUTATION	NATURE	OUVERT	RÉDUIT
10 / 10222 / OPFI	FCTVA	1 700,00	
74 / 748	Autres subventions d'exploitation		1 700,00
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation		1 700,00
TOTAL		1 700,00	3 400,00

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE de valider cette décision modificative.**

5. Décision modificative : Retour subvention eau compte 748 suite versement FCTVA

➤ Monsieur Serge GUICHARD, adjoint aux finances, présente cette nouvelle modification qui fait suite à la précédente (encaissement de 1700 euros de TVA) et sa ventilation comptable.

CRÉDITS A OUVRIR

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
011 / 615221	Bâtiments publics	1 700,00
TOTAL		1 700,00

CRÉDITS A RÉDUIRE

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
65 / 657364	Subv fonc organismes à caractère industriel et commercial	1 700,00
TOTAL		1 700,00

- **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - **DÉCIDE** de valider cette décision modificative.

6. Décision modificative : Intégration frais d'étude et insertions travaux

➤ Monsieur Serge GUICHARD, adjoint aux finances, poursuit en indiquant que cette décision modificative est une mesure pour ordre. Nous devons, suite à une recommandation de Madame la receveuse des impôts, modifier les lignes comptables : investissements et amortissements.

COMPTES DÉPENSES

IMPUTATION	NATURE	OUVERT	RÉDUIT
041 / 21531 / 101	Réseaux d'adduction d'eau	3 107,46	
041 / 2128 / 1501	Autres terrains	1 808,30	
041 / 21531 / 1502	Réseaux d'adduction d'eau	1 440,00	
041 / 21531 / 115	Réseaux d'adduction d'eau	4 933,50	
TOTAL		11 289,26	0,00

COMPTES RECETTES

IMPUTATION	NATURE	OUVERT	RÉDUIT
041 / 2031 / OPFI	Frais d'études	11 289,26	
TOTAL		11 289,26	0,00

- **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - **DÉCIDE** de valider cette décision modificative.

7. Décision modificative : Recette participation éclairage commun bâtiment château.

➤ Monsieur Serge GUICHARD, adjoint aux finances, informe les membres du Conseil que suite à l'acquisition d'un appartement, des travaux d'éclairage ont été entrepris dans les parties communes.

Il y a ainsi 4 propriétaires, dont la Mairie. Les 3 autres propriétaires ont participé au financement de ces travaux en fonction des tantièmes. La commune agit ainsi comme syndic. Cette entrée financière doit être ventilée.

COMPTES DÉPENSES

IMPUTATION	NATURE	OUVERT	RÉDUIT
011 / 615221	Bâtiments publics	1 356,12	
TOTAL		1 356,12	0,00

COMPTES RECETTES

IMPUTATION	NATURE	OUVERT	RÉDUIT
75 / 752	Revenus des immeubles	1 356,12	
TOTAL		1 356,12	0,00

- **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - **DÉCIDE** de valider cette décision modificative.

8. Points sur les dégâts suite aux intempéries de novembre 2019

➤ Monsieur le Maire revient longuement sur les dégâts qui ont suivi les intempéries de novembre 2019. **La commune se trouve dans une situation difficile et doit assurer rapidement des travaux.**

La Mairie a déposé une demande de catastrophe naturelle et nous sommes en attente de la reconnaissance ministérielle.

Il revient également sur la réunion table ronde avec Madame la Sous-Préfète et les Services de la Direction Départementale de l'État qui a eu lieu mercredi 04 novembre 2019.

Il informe sur la liste des participants :

Mme Nicole CHABANNIER, Sous-Préfète de Castellane; M. Guillaume TAVERNIER, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture; M. Patrick MIANÉ, Chef du Pôle « risques » de la Direction Départementale du Territoire et M. Claude LE BRUN, DDT pôle risques; Mme Sonia BENNEVAUD, DDT Pôle « eau »; M. Jean Christophe PIN, Responsable de Division Office National de la Forêt/RTM; Mme Sandrine BOUCHET, Directrice adjointe de la CCAPV; M. Claude CAUVIN, 1er Adjoint de la Mairie d'Allons; M. Jean Marie PAUTRAT, Conseiller Municipal et Délégué du Parc Naturel Régional du Verdon pour Allons; Mme Katia GALFARD, Secrétaire de Mairie; Mme Nadine POUSSIN, éleveur; M. Marc CAMPA éleveur; M. Germain DURAND, éleveur.

- La destruction du pont de "La Forêt",
 - l'effondrement d'une partie de la piste "des Garrets",
 - l'érosion importante des berges de "l'Ivoire",
 - la fragilisation du pont "de l'Alambic",
- ... nécessitent des travaux dont certains comme le pont de "La Forêt" sont urgents.

➤ Monsieur le Maire a ainsi communiqué les premières études financières et les pistes de subventions. Une première estimation avait été faite par la société COZZI qui, hélas, ferme jusqu'à la mi-janvier 2020. En comptant l'étude hydraulique et les travaux, le montant devrait s'élever à 64 568 euros HT.

Monsieur le Maire indique également que plusieurs possibilités existent pour mettre en place:

- soit un pont provisoire puis un pont pérenne,
- soit, comme l'étudient les services de la sous-préfecture, un pont « Bellet » qui pourrait ensuite être converti en pont définitif. Cette dernière option coûterait 9 000 euros HT pour 3 ans avec option d'achat. Cette solution aura par contre un inconvénient dans le coût futur d'entretien (peinture pour toutes les parties métalliques.).

Monsieur le Maire indique ensuite que nous pouvons prétendre à un financement de 30% du fait de la reconnaissance de catastrophe naturelle. Il manquerait la DETR que nous devons rapidement solliciter en espérant qu'il n'y ait pas un amalgame avec notre demande sur la rue de "La Forge".

De fait, il y aurait un auto - financement de 12 913 euros. L'étude hydraulique portera sur le comportement de la rivière afin de pérenniser les futurs travaux.

Pour conclure provisoirement sur ce dossier, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour procéder à la réalisation des travaux de réfection des voies communales et du pont de la Forêt détruit lors d'intempéries, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 65 000 euros, qui permettra d'attendre le versement des subventions accordées. Notre banque des collectivités nous propose un taux d'intérêts très bas de l'ordre de 0,18%.

Monsieur le Maire ensuite détaille les propositions après consultation de la Banque France Locale :

MONTANT	65 000 €
Date de déblocage des fonds	10 janvier 2020
Date de 1 ^{ère} échéance	20 décembre 2020
Date de remboursement	20 décembre 2021
Durée	2 ans
Taux fixe	0.18% annuel base Exact/360
Périodicité des remboursements	Annuel
Amortissement	In fine
Frais de dossier	Sans
Commission d'engagement	Néant

► **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établi par Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé à Tour Oxygène – 10/12 Boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur Christophe IACOBBI, Maire, à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Montant du contrat de prêt	65000 EUR (soixante-cinq mille euros)
Durée Totale	2 ans
Taux Fixe	0,18 %
Mode d'amortissement	Constant
Base de calcul	Base exact / 360 ou mois de 30 jours /360

9. Cession de terrain et bâti – Commune / Consors LAMBOT

➤ Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a acheté à Monsieur Guy LAMBOT une parcelle destinée à terminer l'opération de la place "du Souvenir Français".

La commune s'était engagée à vendre aux consors LAMBOT, les parcelles privatives issues du déclassement de la voirie communale au droit de l'immeuble G 412 pour la même somme que l'acquisition de la parcelle destinées à la place du souvenir Français, à savoir 250 €.

Monsieur le Maire rappelle également qu'une partie d'un bâtiment existant, correspondant à une surface de 51 m², a été construit sur le domaine public et a fait l'objet d'un déclassement par délibération n°2017-55 du 17 novembre 2017.

Monsieur Boyer Géomètre, mandaté par les consors LAMBOT, a établi un plan de division foncière créant 4 nouvelles parcelles numérotées G 823, G822, G821 et G 820 propriété de la commune.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE la vente à titre payant pour un prix de deux cent cinquante euros (250 €): Les parcelles G 823, G822, G821 et G 820 propriété de la commune.**
- **NOMME Monsieur Claude CAUVIN, 1er Adjoint au Maire, pour représenter la commune lors de la signature des actes,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir les actes et à signer toutes les pièces y afférentes.**
- **CHARGE le cabinet GEOFIT EXPERT, de la rédaction et publication des actes administratifs nécessaires à la régularisation de cette opération.**
- **DIT que les frais afférents à cette opération seront à la charge des consors LAMBOT.**

10. CLECT

➤ Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que nous devons prendre position sur le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (suite au regroupement des 5 Communautés de communes). Il précise qu'il a envoyé ce rapport aux membres du Conseil pour avis. Il leur propose donc d'intervenir sur ce sujet.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT précise qu'il a lu avec beaucoup d'attention ce document. En s'appuyant pour exemple sur un aspect d'un équipement sportif, le fonctionnement de la CLET ne lui apparaît ni juste, ni solidaire entre les communes. Il propose un vote négatif pour faire passer un message fort auprès de la CCAPV.

➤ Monsieur Serge GUICHARD s'interroge sur la position des autres élus de la CCAPV. Peut-on revenir sur ce document pour l'adapter d'une manière plus conforme aux intérêts de tous ?

➤ Monsieur le Maire fait état des difficultés dans les discussions au niveau de la CCAPV. Pour beaucoup, le texte leur apparaît difficile à évaluer et loin de leurs préoccupations.

Il précise également que ce document a déjà été adopté au niveau de la commission de la CLECT et ne peut être amendé. Par contre il appartient à tous les conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT. C'est pour cela qu'il propose de maintenir notre position de ne pas participer au vote. Cela équivaut à un vote contre.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE de ne pas prendre part au vote considérant que le rapport manque de clarté et de solidarité entre les communes de la CCAPV.**

11. Questions diverses

❖ Bail location de 2 terrains de la commune au bassin de lagunage.

➤ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition de louer à un cultivateur ces deux terrains de 4150 m² pour le prix de 17, 35 euros par an, soit le tarif minimum en fonction des recommandations de la SAFER.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, ACCEPTE cette proposition.**

❖ **Information sur les conteneurs d'ordures ménagères.**

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil, suite à une question de Monsieur Bernard AUDIER, que les conteneurs à roulette vont disparaître. Il restera sur la commune 3 nouveaux conteneurs et insiste sur l'importance du tri. Une convention sera signée avec la CCAPV pour gérer ce nouveau système tel sur le déneigement.

❖ **Appel à l'engagement dans la vie citoyenne.**

➤ Monsieur Claude CAUVIN regrette que pour les travaux concernant la commune (au profit de tous) il n'y ait pas eu beaucoup d'aide. Ainsi, il s'est retrouvé quasiment seul pour effectuer les travaux d'assemblage de la cuisine de l'appartement que la Mairie vient d'acheter.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT complète son propos en indiquant que cela porte sur l'ensemble des tâches effectuées bénévolement (Jardin municipal, dégagement des pistes et sentiers, fleurissement du village,...).

❖ **Courrier de la DDT**

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil avoir reçu un courrier de la DDT afin d'établir un plan des risques naturels. Il s'étonne car nous avons déjà un plan des risques qui avait été établi il y a quelques années.

❖ **Contacts lors d'évènements climatiques**

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil d'avoir informé Madame la Sous-Préfète des difficultés de joindre ses services et ceux de la préfecture lors des derniers évènements climatiques.

**Plus personne ne demandant la parole,
Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 40.**